CERET ENSEMBLE

Elus au conseil municipal:

Patrick PUIGMAL, Martine QUER, Jean PARAYRE, Michèle TORRENT

site: ceret-ensemble.fr

contact: ceretensemble@gmail.com

Compte-rendu du conseil municipal du 17/04/2024

Principaux points évoqués :

La séance a débuté avec le compte-rendu des délégations au Maire :

- Décision 07/2024 du 29 février 2024 : Bail civil avec l'entreprise S§F Soleil France pour la location du parc du château d'Aubiry partie basse, afin d'organiser une manifestation culturelle et ludique de type parc à thème. Voir in fine les questions posées au Maire et les réponses qu'il a apportées.
- Décision 09/2024 du 11 mars 2024 : demande de subvention de 224 000€ auprès de la Préfecture des PO pour le projet de piétonnisation et de sécurisation des accès au centre-ville, avec l'achat de 11 bornes escamotables et systèmes de commande pour 280 000€ HT.
 - Voir in fine les questions posées au Maire et les réponses qu'il a apportées.
- Décision 11/2024 du 14 mars 2024 : demandes de subventions à l'Etat, la Région, le Département, la CCV pour l'acquisition des bâtiments modulaires pour la construction du centre de santé provisoire à installer sur le parking de la clinique ; total de l'opération = 309 546,23€ HT et autofinancement communal de 61 909,24€. Sur cette question, nous restons sur notre analyse, à savoir qu'il y a un vrai sujet de fond concernant les généralistes mais que la réponse immobilière apportée, à savoir des « algecos » provisoires pour un montant très élevé n'est pas satisfaisante.
- Décision 10/2024 du 11 mars 2024 : demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région, la CCV pour la réhabilitation des vestiaires du stade Fontcalde ; total des travaux = 227 500€ HT et autofinancement communal de 45 000€. Ces vestiaires ont fait l'objet d'un début de réhabilitation pas la municipalité précédente mais sont de nouveau dans un état déplorable du fait du vandalisme et du laisser-aller des utilisateurs. Nous avons appelé l'attention du Maire sur ce point.
- Décision 14/2024 du 4/04/2024 : demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département, de la CCV pour la tranche 2 de transformation du système d'éclairage public (objectif : parc 100% LED sur 3 ans) ; total travaux = 398 571,03€ HT et autofinancement communal de 119 571,33€. C'est, pour notre groupe, une priorité urgente, étant donné la forte progression du coût de l'électricité.

Puis, il a été proposé l'adhésion de la commune à l'Association Mouvement de développement des 235 villes sous-préfectures. Adhésion déjà votée par le passé mais la cotisation annuelle, fonction de

la population, s'élèvera non pas à 50€ mais à 707,67€. Notre groupe a posé la question de l'intérêt de cette association. La réponse du Maire n'est aucunement convaincante. *Cette association n'a aucune utilité*.

Autres points de l'ordre du jour : ils relèvent du fonctionnement normal de la commune.

- Notamment, ont été votées les participations de la commune à différents organismes partenaires = à noter la participation au Service Départemental d'Incendie pour 314 286,34€ et à l'EPCC Musée d'Art Moderne pour 297 500€.
- Une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, modulée en fonction de la rémunération, a été votée au bénéfice des agents communaux (comprise entre 400€ et 150€).
- Enfin, une convention a été votée pour un partenariat avec la CCV, dans la perspective de la définition d'une stratégie de tourisme de gastronomie en lien avec Canet en Roussillon et Figuères. Il est prévu notamment la création de halles gourmandes dans le centre ancien. Nous avons demandé des précisions au Maire, sans réponse également sur ce point!

Questions posées au Maire par la liste CERET ENSEMBLE :

bail passé avec l'entreprise S&F Soleil France pour la location du parc du château d'Aubiry partie basse afin d'organiser une manifestation culturelle et ludique de type parc à thème: Nous vous demandons de nous transmettre une copie de ce bail, préalablement à la réunion du conseil municipal. municipal. Par ailleurs, pendant la période de location, quelle sera la contribution de la ville au fonctionnement du parc en termes de fonctionnement et d'investissements Présence d'agents communaux? Electricité, eau, ramassage des ordures ménagères: à la charge du locataire? Stationnement des véhicules des visiteurs: qu'avez-vous prévu? Qui prend en charge l'aménagement de nouveau parkings qui seront situés où? si nouvelles parcelles de parking, qui finance leur location ou leur acquisition? Petit train reliant le parc au centre-ville: conditions financières pour la commune?

la réponse du Maire a été très parcellaire et axée essentiellement sur les 90.000€ versés par l'entreprise chinoise qui viendront en atténuation du coût de l'utilisation du parc du château d'Aubiry par la commune (rappel que location annuelle de 79 000€ pour la ville + entretien + investissements + présence d'agents communaux). Concernant les charges, il est prévu au bail de les imputer et /ou de les récupérer sur l'exploitant.

commentaires CERET ENSEMBLE: comme nous l'avions demandé, le Maire a communiqué, en début de conseil, le bail passé avec la société chinoise, daté du 26/02/2024! il est scandaleux que le conseil

municipal n'ait été informé que maintenant, de surcroît après la conférence de presse. Nous avons également mis l'accent sur le problème des parkings, étant donné le nombre de visiteurs attendus = pas de réponse argumentée du Maire ; à notre avis, ce sera la pagaille, comme lors des spectacles musicaux organisés précédemment... Par ailleurs, comment peut-on se satisfaire de ces parkings sur des terres agricoles? Le Maire n'a eu de cesse de défendre le PAEN au Palau et nous le suivons sur ce point mais il n'a que faire de ces terres agricoles en lisière du Palau et situées essentiellement sur St Jean Pla de Corts = tout cela manque singulièrement de cohérence! Nous reviendrons sur ce sujet lors d'une prochaine réunion municipale car il reste des points à éclaircir, au vu des expériences similaires sur ce thème menées dans d'autres villes et qui ont tourné court rapidement.

subvention de 224 000€ demandée à l'Etat pour le projet de piétonnisation et de sécurisation des accès au centre-ville de CERET (soit 80% de 280 000€). On ne peut que s'étonner que cette demande soit formulée alors que le projet de plan de circulation n'a même pas été présenté en conseil municipal. Nous vous demandons d'y procéder sans délai.

réponse du Maire : volonté de déposer les dossiers de subventions rapidement d'autant que les équipements retenus sont conformes en nombre au projet initial qu'il a présenté!

commentaires CERET ENSEMBLE : cette réponse laisse pantois ! Une concertation a été lancée auprès de la population et la restitution des analyses n'est toujours pas réalisée ; d'ailleurs, le Maire a laissé entendre qu'il est sur le schéma initial qu'il a présenté ! attendons quand même pour voir s'il s'est agi d'un simulacre de concertation...

Décidément, cette Municipalité a des difficultés avec le fonctionnement normal du conseil municipal ainsi que l'association de la population à ses réflexions et à ses projets : cf. à titre d'exemple le fonctionnement des conseils de quartiers qui, pour certains, n'existent plus...